

## **CHARTRE D'UTILISATION DE LA PAGE DEDIEE AU PROJET D'AMENAGEMENT DE BELVEDERE A BOIS COURT - MAIRIE DU TAMPON -**

Le registre dématérialisé dédié au projet d'aménagement de surface de Belvédère de Grand Bassin à Bois-Court sur le site internet de la mairie du Tampon a pour objectif de permettre au public de faire part de leurs propositions et observations sur ce projet pendant la durée de la participation par voie électronique.

**du 13 septembre 2021 au 14 octobre 2021, conformément à l'avis publié le 30 août 2021.**

La présente chartre d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux utilisateurs du registre dématérialisé les conditions pour une utilisation paisible et conviviale de cette page disponible sur cette page internet de la ville du Tampon : <https://www.letampon.fr> – **rubrique projets – Belvédère à Bois-Court.**

L'utilisateur accepte pleinement et sans aucune réserve la présente chartre d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur cette page, à la respecter.

### **Définitions :**

- **Utilisateur :** On entend par utilisateur toute personne se rendant sur le site internet de la mairie du Tampon, rubrique « projets » consultant les documents disponibles sur le projet Belvédère à Bois Court et pouvant publier des contributions sur le site internet de la mairie du Tampon.
- **Contributions :** on entend par “contributions ” **les observations et les propositions**, peuvent être publiées sur le registre dématérialisé mis à disposition sur la page dédiée au projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand bassin à Bois Court sur le site internet de la mairie du Tampon.

### **A noter :**

Conformément à l'avis de participation du public par voie électronique publié le 30 août 2021, **toutes les questions et demandes de précisions** sur le projet d'aménagement du Belvédère de Bois Court peuvent être formulées à l'adresse suivante :

**[projet.belvedere.bois.court@gmail.com](mailto:projet.belvedere.bois.court@gmail.com)**

### **Accès :**

L'accès à la page dédiée au projet d'aménagement de surface du de Belvédère de Grand Bassin à Bois Court sur le site internet de la mairie du Tampon est libre. Tout internaute peut accéder à la page du projet dans le respect des conditions définies par les mentions légales.

### **Droits et devoirs des utilisateurs :**

En tant qu'utilisateur de la page dédiée au projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand bassin à Bois-Court sur le site internet de la mairie du Tampon, vous vous engagez notamment à ce que le contenu de vos contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne

soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits de personnes.

A ce titre, il vous est interdit de publier des contributions dont le contenu :

1) Serait contraire ou susceptible d'être contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur.

A ce titre, sont interdites notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ;
- Les contributions à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme ;
- Les contributions faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Les contributions appelant au meurtre ou incitant à la commission d'un délit
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine.

2) Serait injurieux, grossier, vulgaire, ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures

3) Correspondrait à l'exercice d'une activité commerciale. A ce titre sont interdites, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions contenant un lien hypertexte renvoyant vers un site commercial ;
- Les contributions ayant la nature de publicités.

4) Porterait atteinte ou serait susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité. A ce titre, sont interdites, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre ou une contribution protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur et droits voisins) ;
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

5) Porterait atteinte ou serait susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation d'une marque ou d'une personne physique ou morale.

De même, en devenant utilisateur du registre dématérialisé du projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand Bassin à Bois-Court sur le site internet de la ville du Tampon, vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

- **Vos contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement de la procédure.**
- **Vos contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible**
- **Vos contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif**

#### **Modération :**

Le registre dématérialisé du projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand bassin à Bois-Court sur le site internet de la mairie du Tampon est modéré à priori. En devenant utilisateur de la page dédiée au projet sur le site internet de la mairie du Tampon, vous reconnaissez la possibilité pour le modérateur de cette page de contrôler les contributions et de supprimer à tout moment, toute contribution.

**Le modérateur pourra notamment supprimer discrétionnairement toute contribution contraire à ce qui est prescrit dans le paragraphe "droits et devoirs du contributeur".**

## **Responsabilité**

Le modérateur, fait ses meilleurs efforts pour éviter que des contributions contraires aux lois et règlements et/ou contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, apparaissent sur la page dédiée au projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand Bassin à Bois-Court sur le site internet de la mairie du Tampon.

Les contributions sur le registre dématérialisé mis en ligne sur le projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand Bassin à Bois-Court sont publiées sous la seule responsabilité des utilisateurs qui les ont mises en ligne. La mairie du Tampon ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

## **Signalement**

Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler auprès du modérateur du site internet de la mairie du Tampon. Via le mail : **[projet.belvedere.bois.court@gmail.com](mailto:projet.belvedere.bois.court@gmail.com)**

## **Référencement des messages**

Les utilisateurs de la page dédiée au projet sur le site internet de la mairie du Tampon ont conscience que l'espace disponible sur le site internet est un registre dématérialisé permettant de faire part des observations et des contributions.

A ce titre, les contributions peuvent être consultées par tous les internautes, à l'insu des auteurs de ces contributions.

De même, les utilisateurs de cette page dédiée au projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand Bassin à Bois-Court sur le site internet de la mairie du Tampon sont parfaitement informés que les contributions publiées par eux sur le registre dématérialisé peuvent être référencées sur un moteur de recherche, et donc, susceptibles d'être consultées par un public extérieur au site internet de la mairie du Tampon.

## **Conservation des données et contribution**

Chaque utilisateur est seul responsable de la diffusion par lui, via ses contributions, de ses données personnelles et des conséquences de cette diffusion.

## **Droits d'auteurs sur les contributions**

Tout utilisateur doit respecter les droits de propriété intellectuelle des auteurs.

Chaque utilisateur autorise la mairie du Tampon à publier et diffuser, en tout ou partie, sur tout support et pour toute utilisation, les contributions qu'il aura publié sur le registre dématérialisé du projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand bassin à Bois-Court sur le site internet

de la mairie du Tampon. Cette autorisation est valable pour tous et pour la durée des droits d'auteur.

L'utilisateur garantit à la mairie du Tampon qu'il détient tous les droits nécessaires pour autoriser la reproduction, la publication et la diffusion des contributions qu'il met en ligne.

A ce titre, l'utilisateur garantit la mairie du Tampon contre tout recours ou revendication que pourraient exercer des tiers vis-à-vis de ses contributions.

### **Évolution de la page sur le site internet de la mairie du Tampon**

Les modalités d'accès et d'utilisation de la page dédiée au projet d'aménagement de surface du Belvédère de Grand Bassin à Bois Court sur le site internet de la mairie du Tampon sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.